



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 17 décembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 11 décembre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme CORTICCHIATO à Mme OTTAVY, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme SICHI à Mme BERNARD, Mme SANNA à M. FILONI, M. KERVELLA à Mme COSTA, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme PILLOTTI à M. le Maire, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

Etaient absents :

Mme BIANCAMARIA, adjointe déléguée, M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Aurélia MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20181217-2018_255-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2018
Affichage : 20/12/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 17 décembre 2018
Délibération N°2018/255

**Demande de dotation d'équipement en faveur des
collectivités territoriales et de leurs groupements touchés
par des événements climatiques ou géologiques suite aux
intempéries du 29/10/2018**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Les inondations qui ont touché la Commune d'Ajaccio le 29 octobre 2018, ont occasionné de multiples détériorations sur des équipements publics de la Commune.

Un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposé auprès des Services Préfectoraux.

L'état de catastrophe naturelle ne concerne que le patrimoine bâti et les éléments assurés au titre des dommages aux biens.

La dotation d'équipement en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques permet de couvrir les frais des travaux de remise en état des biens non assurables.

Ainsi, par courrier du 19 novembre 2018 la Préfète de Corse, précise que sont éligibles les biens suivants :

- les infrastructures routières,
- les ouvrages d'art,
- les biens annexes à la voirie nécessaires à la sécurisation de la circulation,
- les digues,
- les réseaux de distribution et d'assainissement de l'eau,
- les stations d'épuration et de relevage des eaux,
- les pistes de défense des forêts contre l'incendie,
- les parcs, jardins et espaces boisés appartenant au domaine public des collectivités territoriales ou leur groupement.

En ce qui concerne, la Ville d'AJACCIO diverses infrastructures (ouvrages de génie civil, réseaux d'eaux pluviales, cheminement) et superstructures (terrains de sport, espaces verts) ont été endommagées.

Ci-dessous le tableau répertoriant les équipements publics endommagés, le coût prévisionnel des travaux HT, ainsi que le plan de financement.

TABLEAU DES DEGATS SUBIS

Intitulé des opérations	Coûts prévisionnels des travaux HT
<u>OUVRAGES D'ART</u>	
- Mur St Francois	157 142 €
- Mur Trottet	74.967 €
<u>RESEAUX EAUX PLUVIALES</u>	
- Ecole St Jean 3	16.000 €
- Exutoire Marconajo + réfection parking	23.640 €

- Exutoire RD 111 (30 cours L.Bonaparte)	100 000 €
- Exutoire RD N° 111 (15 cours Lucien Bonaparte)	38 565 €
<u>TERRAINS DE SPORT</u>	
- Complexe Vignetta	34.500 €
<u>VOIE PIETONNE</u>	
- Cheminement la Parata	40 935 €
<u>DIGUES :</u>	
- Jetée du Marconajo	275 000 €
- Parking cimetière marin	525 850 €
<u>PARCS ET JARDINS</u>	
Espaces verts de la promenade TROTTEL/MIOT:	16 776 €
Espaces verts dans les écoles et des bassins de rétention	22 796 €
Jardin de la station d'épuration des sanguinaires	7633 €
TOTAL	1 333 804 €

Dans ce contexte, un dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques a été établi.

La remise en état des équipements publics détériorés réalisée le 1^{er} décembre 2018 s'élève à **1 333 804 €**.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER Les travaux de remise en état des ouvrages endommagés à la suite des intempéries pour un montant total de travaux de **1 333 804 €**.

D'ACCEPTER Le plan de financement prévisionnel proposé :

Collectivités	Taux	Montant HT
Etat	40 %	533 521.6 €
Collectivité de Corse	40 %	533 521.6 €
Ville d'Ajaccio	20 %	266 760.8 €
Ensemble	100 %	1 333 804 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de la Collectivité de Corse et de l'Etat au titre de la dotation d'équipement en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son Président,
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le courrier en date du 19 novembre 2018 de la Préfète de Corse,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 14 décembre 2018,

CONSIDERANT, que suite aux intempéries du 29/10/2018, il est nécessaire de réaliser des travaux de remise en état des ouvrages publics endommagés.

CONSIDERANT, qu'à ce titre la Ville d'Ajaccio sollicite la dotation d'équipement en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques.

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Les travaux de remise en état des ouvrages endommagés à la suite des intempéries pour un montant total de travaux de **1 333 804 €**.

ACCEPTÉ

Le plan de financement prévisionnel proposé :

Collectivités	Taux	Montant HT
Etat	40 %	533 521.6 €
Collectivité de Corse	40 %	533 521.6 €
Ville d'Ajaccio	20 %	266 760.8 €
Ensemble	100 %	1 333 804 €

AUTORISE

Monsieur le Maire à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de la Collectivité de Corse et de l'Etat au titre de la dotation d'équipement en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI